

sant, étaient incapables de lutter contre la glace et le courant et se faisaient entraîner, avec leur cargaison vivante, à plus de quinze à dix-huit milles du point de départ, par des froids de vingt à trente degrés au-dessous de zéro. Il fallait alors sauter du canot sur la glace et courir de toutes ses forces pour s'empêcher de geler. Je me rappelle très bien une de ces terribles courses à laquelle j'ai été contraint de prendre part; et bien que cela date de près de quarante ans, je ne puis pas y penser sans un horrible frisson. Et cependant, c'était en plein jour; le temps était clair et les deux rives parfaitement visibles. Mais, lorsque ces accidents se produisaient par un temps de brouillard, ou pendant la nuit, on peut facilement comprendre jusqu'à quel point l'horreur de la situation était augmentée. Je me souviens que, un soir de février, un canot parti de Québec avec quinze voyageurs et les sacs de la malle pour le train du chemin de fer du Grand Tronc, fut emporté jusqu'à Saint-Michel, c'est-à-dire à près de vingt milles de son point de départ. L'équipage et les voyageurs furent obligés de passer toute la nuit sur la glace par un froid terrible et au milieu de la plus complète obscurité; car chacun sait comme on se couche de bonne heure à la campagne; à neuf heures toutes les lumières, des deux côtés du fleuve, étaient éteintes. Pour ceux dont l'esprit n'est pas exempt de terreurs superstitieuses, la position s'aggravait encore au souvenir des légendes et des histoires fabuleuses qui avaient cours sur bien des endroits de cette côte. On était exposé, par exemple, à voir paraître tout à coup les terribles « Sorciers de l'Île » qui se rassemblent le soir sur la rive pour tenir leur infernal sabbat dont la vue annonce infailliblement, pour la semaine qui suit, un désastre épouvantable, et même la mort. Ou bien, on pouvait rencontrer le « bateau fantôme » dans lequel le célèbre Cambrai ou Chambers, tua et noya son compagnon qui, paraît-il, l'avait dénoncé; depuis lors, le meurtrier se promène toutes les nuits avec sa victime dans l'endroit où le crime a été commis, et celui qui voit son terrible bateau noir est certain de faire naufrage et de se noyer dans le courant du mois. C'est pour cette raison que la partie du fleuve qui se trouve entre l'église de Beauport et celle de Saint-Joseph-de-Lévis, est toujours